

Pour la Palestine, le droit de manifester doit être respecté en France

20 mai 2021



Partout dans le monde, la situation en Palestine crée une émotion considérable et de grandes manifestations se déroulent, comme à Londres, Bruxelles, ou aux États-Unis.

Le samedi 15 mai, la France a voulu faire exception en interdisant la manifestation prévue à Paris.

Beaucoup de militants ont cependant voulu porter dans la rue la voix de leur solidarité. Et partout en France, des rassemblements et des manifestations se sont déroulées dans le calme malgré l'émotion que suscitent les bombardements israéliens de la Bande de Gaza et la situation dans l'ensemble de la Palestine.

Avec les associations, partis, syndicats du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, et en coordination avec d'autres organisations à l'initiative de la manifestation du 15 mai, l'Association France Palestine Solidarité et ses partenaires ont engagé des discussions avec la Préfecture de police de Paris, avec un seul objectif : qu'une grande manifestation puisse se tenir à Paris le

samedi 22 mai, dans un cadre normal et autorisé.

Les négociations avec les services compétents de la Préfecture de police se sont déroulées normalement, et au matin du mercredi 19 mai, un accord sur un itinéraire de manifestation se dessinait avec une grande précision. Ces négociations ont été brutalement interrompues en milieu de journée par un ordre d'interdiction. Seul serait autorisé un rassemblement statique sur la place de la République. Ce type de configuration ne peut en aucune manière permettre dans des conditions acceptables la mobilisation d'ampleur programmée pour le samedi 22 mai. La Préfecture a pris l'initiative de publier cette position, alors même que les négociations étaient encore en cours.

Nous ne pouvons pas accepter que le droit de manifester pacifiquement pour la Palestine soit ainsi bafoué. Nous entendons bien que ce droit soit rétabli et qu'une manifestation soit autorisée le samedi 22 mai.

Avec ses partenaires, l'Association France Palestine Solidarité appelle toutes les forces démocratiques et toutes les personnes de conscience à se mobiliser dans ce but.

Au nom de l'ensemble des organisations appelantes et avec une délégation de celles-ci, l'AFPS rencontrera le Préfet de Police ce jeudi 20 mai en fin d'après-midi.

Le Bureau national de l'AFPS,
20 mai 2021

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Actualités](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Pour-la-Palestine-le-droit-de-manifester-doit-etre-respecte-en-France>